

servoit le projet de se venger de la demoiselle G...., qui avoit refusé de l'épouser : on prétend qu'il ne tarda pas à le mettre en exécution, quoique les liens dans lesquels il s'étoit engagé, eussent dû lui faire oublier celle qu'il avoit inutilement recherchée. Il ne craignoit donc pas de prostituer sa qualité de Médecin pour la faire servir d'instrument à sa haine.

— Instruit que plusieurs personnes de considération demandoient en mariage la demoiselle G...., il alla les trouver & leur fit entendre que *sa santé étoit dérangée, qu'elle ne leur convenoit pas, qu'elle ne pouvoit pas se marier, qu'il en parloit soûvement, parce que sa qualité de Médecin l'avoit mis à portée de se convaincre, en la voyant, comme malade, qu'elle n'étoit pas propre au mariage.* Cette inculpation ne manqua pas d'opérer l'effet que le sieur D... en attendoit ; mais ce n'étoit point assez, il voulut joindre des voies de fait à la diffamation. Ayant un jour rencontré la demoiselle G.... dans la rue, il lui donna des coups de pieds, lui cracha plusieurs fois au visage, & prit la fuite en criant & répétant : *Adieu, je te méprise, & toutes les fois que je te trouverai, je t'en ferai autant.*— On prétend, qu'indépendamment de ces atrocités, le sieur D.... interceptoit les lettres qui étoient adressées à la demoiselle G.... Celle ci ne put souffrir plus long tems les excès auxquels le sieur D... se livroit contre elle : elle rendit plainte devant le Juge de C.... F.... ; on informa, & le sieur D... fut décrété d'ajournement personnel. Sentence contradictoire, qui, sans régler le procès à l'extraordinaire, « fit défense » au sieur D... de récidiver, à peine de punition exemplaire, le condamna en 6000 liv. de dommages-intérêts applicables, du consente-

ment de la demoiselle G... moitié aux pauvres de sa paroisse, & moitié aux prisonniers de C... F..., & ordonna l'impression & affiche du Jugement. — Le sieur D... a interjeté appel de cette Sentence le 6 Septembre 1786. Arrêt est intervenu qui a confirmé la Sentence des Juges de C... dans toutes ses dispositions, a condamné l'appellant en l'amente & aux dépens; & cependant par grâce, a modéré les dommages-intérêts de 6000 liv. applicables aux pauvres, à 600 liv., faisant droit sur les nouvelles & plus amples conclusions prises sur l'appel par la demoiselle G..., a condamné le sieur D... à lui payer la somme de 3000 livres par forme de réparation civile, supprimé les termes injurieux & calomnieux répandus dans le Mémoire du sieur D..., ordonné l'impression & l'affiche de l'Arrêt à ses frais.

PARLEMENT DE PARIS, GRAND'CHAMBRE.

*Cause entre le sieur Cousin, tuteur à la substitution du Comte d'Estourmel, — & la Comtesse d'Estourmel, légataire universelle de la Demoiselle Flavi d'Estourmel. Validité du legs de la chose d'autrui.*

Un legs fait par un mari, de la totalité d'un conquêt de Communauté est-il valable pour le tout, ou seulement pour la portion appartenante au mari dans ledit conquêt? Telle étoit la question à décider dans cette cause; l'Arrêt a jugé l'affirmative. — Le feu Comte d'Estourmel avoit avant son mariage acquis la moitié de la terre d'Eccuvilly, il a depuis acquis l'autre moitié de cette terre, qui par conséquent étoit, pour ladite moitié, un conquêt de communauté, il en devoit appartenir le quart à la femme commune en biens, ou à ses héritiers. Le Comte d'Estour-

mel a fait, le 12 Mars 1768, son testament, par lequel il a légué à la dame d'Estourmel son Epouse l'usufruit & jouissance de tout ce qu'il possédoit, autant que les Coutumes de la situation des biens le lui permettoient, & institué la demoiselle Flavy d'Estourmel la sœur légataire universelle en usufruit de tous ces mêmes biens, en cas qu'elle survive la Comtesse d'Estourmel; & a institué son frere legataire universel en propriété de ses terres d'Eccuvilly & de Buffy, & généralement de tous les autres biens, avec charge de substitution à son fils aîné, à ses descendans, de mâle en mâle, & à défaut de mâle dans cette branche, il y a substitué celle de son frere le Chevalier de Malte, en cas qu'il se marie, mais toujours de mâle en mâle aussi long-tems que la substitution puisse avoir lieu. Le Comte d'Estourmel est mort en Janvier 1778. Il a été fait un partage de la communauté entre la dame Comtesse d'Estourmel & la demoiselle Flavy, par acte du 24 Septembre; & par acte du 2 Janvier 1779, il a été fait aussi un partage entre la demoiselle Flavy, héritière du Comte d'Estourmel, le Marquis d'Estourmel, légataire universel en propriété des terres d'Eccuvilly & de Buffy, ainsi que des portions disponibles des autres terres, & le tuteur à la substitution. — Le montant du legs du Marquis d'Estourmel a été liquidé à la somme de 398,051 liv. pour les trois quarts seulement de la terre d'Eccuvilly. On a pensé que l'autre quart appartenait à la Comtesse d'Estourmel, comme commune & ayant droit dans la moitié de la moitié de ladite terre achetée durant le mariage, & étant par cette raison conquêt de communauté. — La demoiselle Flavy, héritière du Comte d'Estourmel, est depuis décédée, & a

fait la Comtesse d'Estourmel sa belle - sœur ; sa légataire universelle : celle-ci , pour assurer sa propriété , a sollicité un Arrêt d'honorable obligation de l'acte de liquidation & partage , du 2 Janvier 1779 , qui lui a donné le quart de la terre d'Eccuvilly , & a fait assigner le tuteur à la substitution d'Estourmel , pour voir déclarer l'Arrêt commun avec lui ; mais le tuteur réfléchissant sur la manière dont on avoit opéré le partage & liquidation , a cru que les intérêts de la substitution avoient été lésés dans cette distraction du quart de ladite terre d'Eccuvilly , au profit de la Comtesse d'Estourmel , parce que l'héritier du Comte d'Estourmel auroit dû ne pas consentir aucune distraction de la terre léguée & substituée , & auroit dû se charger , conformément aux principes en matière de legs de la chose d'autrui , de payer seul à la veuve le quart de ladite terre , formant pour la Comtesse d'Estourmel sa part de moitié dans le conquêt de communauté. En conséquence , il a pris des lettres de rescision contre cet acte , dont il a sollicité l'entérinement. — La veuve Comtesse d'Estourmel a soutenu la validité des opérations de partage , & que son mari n'avoit pu disposer de son droit incontestable dans le quart de cette terre , comme conquêt de communauté , pour la moitié acquise pendant le mariage. — L'Arrêt du 4 Mai 1787 a entériné les lettres de rescision prises par le tuteur ; ce faisant , a remis les parties au même & semblable état qu'elles étoient avant l'acte du 2 Janvier 1779 , & condamne la Comtesse d'Estourmel aux dépens.

---

# MERCURE

DE FRANCE.

SAMEDI 18 AOUT 1787.

---

PIÈCES FUGITIVES

EN VERS ET EN PROSE.

---

*FRAGMENT traduit du Poème des Jardins,  
par le Père Rapin.*

Commencement du premier Chant.

J'ENSEIGNE à cultiver le domaine de Flore,  
Et les fruits délicats des larmes de l'Aurore ;  
Docile à mes leçons le bois s'élèvera ;  
Prompte à se diriger l'onde m'obéira,  
Et Pomone à ma voix deviendra plus féconde.

O vous, dont les regards embellissent le monde,  
Dieux ! ouvrez aux Zéphirs un ciel pur & serein !  
Rempli du feu sacré qui brûle dans mon sein,  
J'ose enfin parcourir cette route inconnue,

N<sup>o</sup>. 33, 18 Aout 1787. E

Du cygne de Mantoue autrefois apperçue,  
 Quand, terminant sa course & regagnant le port,  
 Il voulut, ranimé par un nouveau transport,  
 Chanter l'art des jardins aux peuples d'Ausonie:  
 Pu se-t'il m'enflammer de son divin génie!  
 Et quand d'un vol sublime il plane dans les cieux,  
 Puissé-je en l'admirant le suivre au loin des yeux!

TOI, l'honneur & l'appui du Barreau de la France,  
 Toi qui rends à nos Loix leur force & leur puissance,  
 De tes devoirs sacrés si le poids important  
 Permetts que l'amitié te dérobe un instant,  
 Parois, ô Lamoignon! préside à cet ouvrage;  
 Force ta modestie à souffrir mon hommage;  
 Et tandis que Themis, sûre de ta vertu,  
 T'opposant pour modèle au siècle corrompu,  
 Abandonne à tes soins son orageux empire,  
 Daigne aux filles du Pinde accorder un sourire!  
 Mais que vais je entreprendre, illustre Lamoignon?  
 Soutiendrai-je la gloire & l'éclat de ton nom?...  
 Oui, pour te célébrer ma timide musette  
 Osera s'élever au ton de la trompette;  
 Oui, chanté dans mes vers ton nom s'agrandira,  
 Et de mes simples fleurs ton front s'honorera.

D'ABORD il faut chercher sous un ciel salutaire  
 Un terrain qu'en naissant l'astre du jour éclaire.  
 Malheur, si d'un côteau le jardin dominé,  
 Par des marais dormans étoit empoisonné!

D'un ciel ouvert & pur les fleurs se réjouissent,  
Et ne sont que languir près des eaux qui croupissent.

Érreur avant tout la nature des lieux ;  
Le sol humide & gras aux fleurs plaira le mieux :  
Lui-même il se trahit par l'herbe qui le couvre,  
Et jamais sans succès la bêche ne l'entrouvre.  
Mais au fonds argileux, du lézard habité,  
Mais à celui qui n'offre, en son aridité,  
Que le tuf dévorant ou la craie infertile,  
Ne vas pas consacrer un travail inutile,  
Et ne permets jamais que le hoyau trompé  
S'attache au sol rongi, par la pierre usurpé.  
Interroge-la terre ; à sa superficie  
De verdure souvent elle rit embellie ;  
Mais plus profondément son sein est-il creusé ?  
Le vice se découvre à l'œil désabusé.

Si la terre & le ciel à la fin te secondent,  
(Car le ciel & la terre ensemble correspondent)  
Qu'abattus sous tes coups les bois tombent soudain  
Recules ton enclos, affranchis ton jardin ;  
A l'ombrage ennemi sans pitié fais la guerre ;  
Qu'alors d'un bras nerveux on retourne la terre,  
Et que chaque monceau, sous la bêche écrasé,  
Au loin laisse le champ s'étendre égalisé.  
Mais ne fatigues point un terrain neuf encore ;  
En cadres destinés quand le bois le décore,  
Il faut que de ses eaux le ciel l'ait humecté ;

Lij

Du pluvieux automne attends l'humidité ;  
 Enfin crois-tu la terre assez désaltérée ?  
 L'hiver de ses frimats l'a-t-il bien pénétrée,  
 Et déjà revois-tu le printemps de retour ?  
 A ton champ reposé donne un second labour ;  
 Qu'avec soin le râteau de nouveau l'applanisse,  
 Et de ses festons verts que le buis le garnisse.

Les jardins autrefois n'empruntoient rien de l'art,  
 Sans culture, sans soins, la Nature au hasard,  
 A côté de la rose, auprès du lys superbe,  
 Comme en un champ sauvage y laissoit régner l'herbe,  
 Et le buis serpentant au loin ne traçoit pas  
 Ces chemins alignés où se plaisent nos pas.

De cet art élégant Flore fit la conquête.  
 Du Dieu de la vendange on célébroit la fête :  
 On s'empresse, on accourt ; les Dieux des champs  
 voisins

Viennent tous rendre hommage au père des raisins,  
 Sur sa lourde monture, au milieu d'eux, Silence,  
 Penché nonchalamment arrive hors d'haleine,  
 Et lui-même excitant les convives joyeux,  
 Bacchus verse à longs flots ion jus délicieux.  
 Chère aux bords Pirygiens, soudain parut Cybèle,  
 Orgueilleuse, peut-être, ou sûre d'être belle,  
 Flore, cheveux épars, Flore, sans nul atour,  
 Suivoit négligemment les Nymphes d'alentour,  
 A sauter toujours prompte, une folle jeunesse



D'un rire universel a accueilli la Déesse,  
 Qui, timide & honteuse, alors baissa le front.  
 Cybète, par pitié, veut réparer l'affront,  
 Conduit Flore à l'écart & soigne sa parure;  
 Quelques fleurs en guirlande oignent sa chevelure,  
 D'autres, d'un teint vermeil relèvent l'incarnat,  
 Et des feuilles de buis en tempèrent l'éclat.  
 Ainsi, l'art fut venger cette jeune immortelle,  
 Et rendre à ses aïeux une grâce nouvelle.

Ainsi, par la culture embellissant les fleurs,  
 Dès-lors l'art inventa les jardins enchanteurs,  
 Inconnus à la Grèce, à l'antique Asfonie.  
 Là, tout bravoit la règle & bleffoit l'harmonie:  
 Nos dessins élégans, nos chemins gracieux  
 Dans leurs jardins grossiers ne charmoient point les  
 yeux;

Et leurs rustiques mains ne savoient pas encore  
 Distribuer les fleurs, ni de buis les enclore.  
 Qui pourroit disputer le talent aux François?  
 Aucun peuple ne sur avec plus de succès  
 D'un parterre brillant varier l'artifice;  
 Leur ciel est-il plus doux ou leur sol plus propice?  
 A leur génie heureux cet art seroit-il dû,  
 Ou sur les pas des arts l'auroient-ils attendu?

Ne te hâte donc point, sans un habile maître,  
 De former ton jardin ni ta maison champêtre:  
 Par son crayon savant que le plan défini,

Soit d'un œil rigoureux long-temps examiné;  
 Craios que l'art en défaut trop tard ne te surprenne;  
 Observe avec prudence, avant qu'il entreprenne,  
 S'il ne tolère point quelque difformité,  
 Et songes qu'un seul trait dépare la beauté.

*La suite au Mercure prochain.*

*Explication de la Charade, de l'Énigme &  
 du Logogryphe du Mercure précédent.*

**L**E mot de la Charade est *Tarare*; celui de l'Énigme est *Fougère*; celui du Logogryphe est *Hermitage*, où l'on trouve *Magie*, *magie*, *rime*, *Remi* (saint), *ami*, *mari*, *mière*, *âge*, *Émir*, *Geta*, *Tage*, *Hermite*.

### C H A R A D E.

**M**ON premier des saisons mesure la distance;  
 Mon second naît d'un instrument;  
 Mon tout enfin est ce qu'attend  
 Un Laboureur de sa semence.  
 (Par la Rév. Mère C... des V., de Tournon.)

## É N I G M E.

**J**E tiens d'un élément ma première substance,  
 Un autre m'a donné ma force & ma couleur,  
 Un troisième a des droits sur ma reconnaissance,  
 En purgeant toute tache empreinte dans mon cœur;  
**C**ar je suis, malgré moi, souvent dépositaire  
 De bien de vilains cas qui sur terre se font;  
 Mais jaloux d'être net, ennemi du mystère,  
 A trahir tout secret on me voit toujours prompt.  
 Quand je suis bien poli, riche, & de taille fine,  
 J'habite des palais, d'élégantes maisons;  
 On m'envoie à la Cour, la Reine m'examine,  
 Je lui touche la main sans beaucoup de façons;  
 Mais quelque soit mon air & ma belle origine,  
 Mêmes destins & mêmes noms,

Me mettent au niveau de tous mes compagnons.  
 Tout Médecin prudent me consulte sans cesse,  
 Et je dicte souvent l'ordonnance qu'il laisse.  
 J'étois léger le soir, je pèse le matin,  
 Bientôt vous me verrez léger comme la veille;  
 L'illustre Jeanne d'Arc, dont vous savez la fin,  
 Opéroit tous les jours cette heurteuse merveille.

( Par Mme la Marquise de B... , en Vivarais. )



---

 LOGOGYPHE.

**J**EXERCE mon pouvoir d'une manière étrange.  
 Le matin je refuse & le soir je permets ;  
 L'inconstance est mon lot, & dict mes arrêts.  
 O toi ! seze trompeur, mais qu'on trompe en échange,  
 A ma bizarre loi que d'amans tu sournes !  
 Sur mes sept pieds, Lecteur, réfléchis & combine.  
     Très-fréquemment dans ta cuisine  
 Le poisson que je porte à tes yeux est offert,  
     Ainsi que le petit fruit verd  
     Avec lequel on l'assaisonne.  
 Décompose toujours, à l'instant je te donne  
 Ce qu'au cœur de l'été le villageois moissonne ;  
 Un wiseau babillard ; une arme des anciens ;  
 Ce qu'il faut rechercher pour avoir de bons chiens ;  
 Ce que dans les cafés très-souvent l'on propose ;  
     Ce que l'on éprouve au piquet ;  
 D'une bouche sans soin le dégoutant effet ;  
     Et dès l'instant qu'elle est éclose,  
 De l'abeille qui va picorant mainte fleur,  
     L'utile & précieux labeur ;  
 Plus, ce qui porte en l'âme une fureur soudaine ;  
 Enfin un bois encint qui décore un domaine.

( Par M. Durion , Contrôleur des Aydes,  
     à la Châtre en Berri. )

---

 NOUVELLES LITTÉRAIRES.
 

---

**ŒUVRES** Complètes de M. Marmontel, Historiographe de France, & Secrétaire Perpétuel de l'Académie Française. Édition revue & corrigée par l'Auteur. Tomes V, VI, VII & VIII in-12. A Paris, chez Née de la Rochelle, Libraire, rue du Hurepoix, près du pont S. Michel.

**O**N a déjà remarqué que la gloire des Lettres, une fois parvenue à son plus haut degré, avoit toujours penché vers son déclin. Il seroit inutile de chercher à prouver que cette époque est arrivée pour nous. Il est évident que nous n'ajoutons plus rien à la gloire de nos grands Orateurs & de nos grands Poètes.

Ne cherchons point ailleurs, que dans la nature des choses humaines, la cause de cette dégradation inévitable. Diverses influences peuvent accélérer ou retarder les progrès des talens; mais une fois montés au plus haut point, c'est naturellement qu'ils en descendent; ils touchent à leur déclin, par la seule raison qu'ils sont à leur apogée. A cette époque, environné de chef d'œuvres immortels, qui d'ailleurs ont formé tant de juges si habiles & si zélés dans l'art des comparaisons,

E v

désespérant de faire mieux que les maîtres ; on se fatigue à faire autrement ; on croit innover, créer, quand on ne fait que dénaturer ; persuadé que le génie est au-dessus des règles, on croit qu'il suffit de braver les règles pour faire preuve de génie ; on veut s'ouvrir des routes nouvelles ; chaque nouveau principe adopté est une erreur, chaque production est un monstre.

Mais si ce moment de dégénération est funeste au goût, c'est aussi le moment le plus favorable pour donner des règles au talent ; c'est, pour ainsi dire, l'instant d'une bonne législation littéraire. Alors tous les principes de goût ont été si souvent soumis à la discussion des connoisseurs, du Public même ! alors on a comparé tant de chef-d'œuvres entre eux ! sans doute, il est naturel que les règles d'un genre soient tracées d'après le premier chef-d'œuvre qu'il a produit. Ces règles forment un code sacré, d'après lequel le pédant, & même l'homme de goût, jugent toutes les productions. Et cependant le génie, maîtrisé par son instinct créateur, invente ce qu'il produit, développe dans ses créations des moyens qu'on n'avoit point prévus, & enfante des chef-d'œuvres que les règles ne sauroient avouer. Il s'agit alors de prononcer entre les règles & lui ; de là, des discussions, des guerres Littéraires qui, si elles pouvoient se terminer, aboutiroient à diffamer un grand Homme pour en illustrer un autre.

C'est quand les chef-d'œuvres abondent ;

c'est quand des essais nombreux ont arraché à l'Art tous ses secrets, & que le génie a déployé tous ses divers moyens de création; c'est alors qu'éclairé tout-à-la-fois par l'autorité de la raison & par celle des grands modèles, on peut, à l'aide de l'expérience, assigner à chaque genre de justes limites, & tracer des règles invariables au talent; ou plutôt c'est alors qu'on peut lui enseigner ses devoirs, sans lui laisser ignorer ses droits; concilier les loix & les privilèges du génie, & inscrire parmi les règles mêmes des exceptions à ces mêmes règles. En un mot, les loix qu'on a dictées dans des momens où l'art n'avoit pas encore multiplié ses chef d'œuvres, deviennent l'arme du pédantisme & l'épouvantail du talent; celles qu'on rédige d'après la comparaison & la discussion des divers modèles, guident le goût sans l'effrayer; le résultat des unes est, pour ainsi dire, un culte superstitieux qui retrécit l'empire des Arts; celui des autres forme une religion sage & éclairée, qui y maintient le régime le plus utile & le plus glorieux.

Jamais aucun moment ne fut plus favorable pour tracer un Code Littéraire; & pour en venir à l'Ouvrage dont nous avons à entretenir nos Lecteurs, aucun Littérateur n'avoit des droits plus réels & plus reconnus que son Auteur, pour rédiger ce même Code. Familiarisé avec les grands Maîtres, anciens & modernes, éclairé par l'expérience de son propre talent, portant dans les discussions Littéraires un

E v j

goût fécondé par la philosophie, non cette philosophie sèche & aride dont les calculs destructeurs glaçant l'imagination, mais celle qui la rend utile sans la rendre moins aimable; M. Marmontel vient de réunir à la nouvelle Édition de ses *Œuvres les Éléments de Littérature*, imprimés dans l'Encyclopédie, & dont le succès n'avoit fait que s'augmenter & s'affermir jusqu'à ce jour. Moyennant beaucoup de nouveaux articles qu'il vient d'y ajouter, on peut donner son Ouvrage pour le plus complet qui existe dans ce genre. Il a cru devoir préférer l'ordre alphabétique, qui convient, comme il est dit dans l'aveu, à un Livre élémentaire, où chaque article porte avec soi le développement, le complément de son idée, & où il s'agit de définir plus que de raisonner. Mais pour ne laisser rien à désirer à ceux qui voudroient faire de ses élémens une étude raisonnée & suivie, il se propose de donner à la fin une table méthodique, où chaque article sera classé dans l'ordre le plus naturel.

On n'attend pas de nous l'analyse d'un Ouvrage qui n'en est point susceptible. Mais en parcourant ces quatre volumes sans ordre, comme ils seroient lus, nous en détacherons quelques traits, quelques détails qui pourront donner une idée de la manière dont l'Ouvrage est conçu & exécuté. Nous citerons néanmoins bien peu, en considérant la foule des morceaux que nous aurions à citer. Nous n'avons pas même la prétention de les



indiquet tous; c'est une nomenclature qui n'apprendroit rien à nos Lecteurs, & qui prendroit trop d'étendue dans le court espace que cet article doit occuper.

M. Marmontel marchoit entre deux écueils; & il nous paroît les avoir évités tous deux avec un égal bonheur. Il avoit à se garantir de cet aveugle fanatisme qui adopte toutes les règles sans restriction, & cet esprit d'indépendance si fort à la mode aujourd'hui, qui affecte de n'en admettre aucune, mais qui les craint bien plus qu'il ne les méprise. M. Marmontel a fait éclater par-tout cet esprit de sagesse qui se rend compte de ses opinions; il fait modifier les règles qu'un censeur mal-adroît applique toujours matériellement sans jamais les interpréter; il n'ignore pas que les Législateurs Littéraires, n'ayant pu prévoir tous les cas, n'ont pu indiquer toutes les exceptions; & qu'on devroit établir en principe que les loix qu'on donne au talent sont moins faites pour gêner son essor que pour le diriger vers le succès.

Par exemple, Vossius, en parlant de la division d'une Pièce en cinq Actes, établit en règle, que dans le premier on expose, que dans le second on développe l'intrigue, que le troisième doit être rempli d'incidens qui forment le nœud, que le quatrième prépare les moyens du dénouement, auquel le cinquième doit être uniquement employé.

« Mais, dit M. Marmontel, si la Fable est » telle qu'une Scène l'expose & qu'un mot

» la dénoue , comme il arrive quelquefois ,  
 » que devient la division de Vollius ? » C'est  
 ainsi qu'un sage critique fait voir dans les  
 principes du goût ce qu'on doit suivre à la  
 lettre & ce que l'on doit modifier.

Parmi d'excellentes observations que ren-  
 ferme l'article *Action* , nous avons remarqué  
 cette réflexion sur la pantomime. « On a pu  
 » voir que , dans le ballet des Horaces , tout  
 » le génie de Corneille étoit perdu. Aucun  
 » des sentimens , ni d'Horace le père , ni  
 » d'Horace le fils , ni de Corneille , n'étoit  
 » rendu nettement , ni ne pouvoit l'être.  
 » Assurément ce n'est pas que l'action ne  
 » soit vive & tragique , sur tout depuis la  
 » Scène du *qu'il mourut* , jusques à la mort  
 » de Camille. Mais le moyen d'exprimer  
 » par le geste les mouvemens de l'âme du  
 » vieil Horace & de sa fille ! La pantomime  
 » est un canevas que chaque Spectateur rem-  
 » plit dans sa pensée. Or , quand le Parterre  
 » seroit plein d'hommes de génie , & d'un  
 » génie égal à celui de Corneille , il seroit  
 » encore loin de suppléer à la méditation du  
 » Poète dans le silence du cabinet. »

Le talent de l'Écrivain fait toujours dispa-  
 roître dans cet Ouvrage la sécheresse du pré-  
 cepte. Parmi les exemples nombreux que  
 nous pourrions en donner , nous choisissons  
 la définition de l'*éloquence sacrée*.

« Ce qui nous reste de l'éloquence poli-  
 » tique de ces temps-là , s'est réfugié dans  
 » les États Républicains. Quant à l'éloquence

» morale , la Religion lui a élevé ; non pas  
 » une tribune , mais un trône ; & ce trône  
 » est la chaire.

» Pour se faire une idée du ministère  
 » qu'elle y exerce , il faut se figurer dans un  
 » temple , au pied des autels , sous les yeux  
 » de Dieu même , & en présence de tout un  
 » peuple , une lice ouverte , où l'éloquence ,  
 » aux prises avec les passions , les vices , les  
 » foiblesses , les erreurs de l'humanité , les  
 » provoque les unes après les autres , quel-  
 » quefois toutes ensemble , les arraque , les  
 » combat ; les terrasse avec les armes de la  
 » foi , du sentiment & de la raison. »

» L'homme qui parle est l'envoyé du ciel ;  
 » & par la sainteté de son caractère , il sem-  
 » ble porter sur le front le nom du Dieu dont  
 » il est le Ministre ; la cause qu'il défend est  
 » celle de la vérité & de la vertu : ses titres  
 » sont les droits de l'homme , la loi de la  
 » Nature empreinte dans tous les cœurs , &  
 » la loi révélée , écrite & consignée dans le  
 » dépôt des Livres Saints ; les intérêts qu'il  
 » agit sont ceux du ciel & de la terre , du  
 » temps & de l'éternité. Enfin les cliens  
 » qu'il rassemble autour de lui , & comme  
 » sous ses ailes , sont la Nature , dont il défend  
 » les droits ; l'humanité , dont il venge l'in-  
 » jure ; la foiblesse , dont il protège le repos  
 » & la sûreté ; l'innocence , à laquelle il prête  
 » une voix suppliante pour désarmer la ca-  
 » lomnie , ou des accens terribles pour l'es-  
 » frayer ; l'enfance abandonnée , pour qui

» dans l'auditoire, il cherche des cœurs pa-  
 » ternels; la vieilleffe souffrante, l'indigence  
 » timide, la grande famille de J. C., les  
 » malheureux en faveur desquels il eimeut  
 » les entrailles du riche & du puissant. Tel  
 » est le fidèle tableau du plaidoyer évangé-  
 » lique. »

Avant de quitter cet article, qu'on nous  
 permette de rapporter ici un sublime trait  
 d'éloquence que M. Marmontel a entendu  
 lui-même du célèbre Missionnaire Bridaine.

« Un homme accusé d'un crime dont  
 » il étoit innocent, étoit condamné à la  
 » mort par l'iniquité de ses Juges. On le  
 » mène au supplice, & il ne se trouve ni  
 » potence dressée ni bourreau pour exécuter  
 » la sentence; le peuple, touché de compas-  
 » sion, espère que ce malheureux évitera  
 » la mort. Un homme élève la voix, & dit:  
 » *Je vais dresser une potence, & je servirai*  
 » *de bourreau. Vous frémissiez d'indignation!*  
 » Eh bien, mes frères, chacun de vous est  
 » cet homme inhumain. Il n'y a plus de Juifs  
 » pour crucifier J. C.; vous vous levez, &  
 » vous dites: c'est moi qui le crucifierai. »

M. Marmontel cite avec raison cette pa-  
 rable comme un trait sublime d'éloquence;  
 & l'on n'est pas surpris que ces mots aient  
 fait retentir de sanglots tout l'auditoire.

Cet article *chaire*, ainsi que *barreau*,  
*beau*, *Comédie & comique*, offrent des disserta-  
 tions intéressantes, & sont semés de traits  
 curieux.

Dans l'article *délibératif*, c'est avec autant de précision que de vérité que M. Marmon-  
tel fait voir comment la différence des mœurs  
d'Athènes & de Rome a dû influer sur l'élo-  
quence de leurs Orateurs. « Le peuple Athé-  
» nien étoit plus délicat & plus sensible que  
» le peuple Romain aux charmes de l'élocu-  
» tion ; ses écoles & son théâtre , la poésie  
» & la musique , la culture de tous les Arts  
» l'avoient poli jusqu'à l'excès ; & quoiqu'on  
» lui dit , il falloit lui parler avec élégance.  
» L'Orateur même qui , comme il arrivoit  
» souvent à Demosthène , étoit obligé de  
» monter sur le champ dans la tribune , &  
» d'y parler à l'improviste & d'abondance ,  
» avoit à ménager des oreilles que Cicéron  
» appelle *t-retes & religiosas*. Un mot dur  
» auroit tout gâté.

« Le peuple Romain étoit plus occupé des  
» choses , & moins curieux des paroles , quoi-  
» qu'il le fût beaucoup plus encore qu'il n'appar-  
» tenoit à un peuple uniquement politi-  
» que & guerrier ; mais il étoit fier , épineux ,  
» difficile sur tout ce qui touchoit son orgueil , & par conséquent très-sensible aux  
» bien-séances du langage , vu que les bien-  
» séances ne sont que des égards. Ce qu'il  
» falloit respecter sur-tout , c'étoit l'opinion  
» qu'il avoit de lui-même. Indigne d'être  
» libre , depuis qu'il se laissoit corrompre , il  
» n'en étoit que plus jaloux de cette idée de  
» liberté qu'il portoit dans ses assemblées. A  
» des factieux mercénaires , qui ne deman-